



➤ DEMANDE DE DUPLICATA DE TITRE DE SEJOUR

Pour qui ?

Les personnes ayant perdu leur titre ou ayant subi un vol de leur titre de séjour

ATTENTION ! Pensez à apporter les documents originaux ET une photocopie de chacun des documents

Documents nécessaires :

➤ JUSTIFICATIFS D'IDENTITE

Attention : les documents doivent être **traduits en français** par un **traducteur assermenté** auprès des tribunaux français ou par une autorité consulaire.

- **Passeport** (et photocopie des pages relatives à l'état-civil, à la validité, au cachet d'entrée et au visa) **ou carte nationale d'identité de votre pays ou acte de naissance**
- **Copie de l'ancien titre de séjour** (si vous en possédez une)
- **4 photographies d'identité** non découpées, bien contrastées, de face, tête nue, format 3,5 x 4,5 cm, récentes et parfaitement ressemblantes

➤ DECLARATION DE VOL (COMMISSARIAT) OU PERTE (PREFECTURE)

➤ JUSTIFICATIFS DE DOMICILE

Attention : le justificatif doit dater de moins de 3 mois

- Pour les étudiants disposant d'un domicile personnel :

- bail de location
- **et** copie de la pièce d'identité du bailleur lorsque celui-ci est un particulier **ou** d'une assurance d'habitation **ou** d'une quittance EDF ou GDF

- Pour les étudiants hébergés par un particulier :

- attestation sur l'honneur d'hébergement du logeur,
- **et** justificatif de domicile de ce dernier (quittance EDF ou GDF de moins de trois mois,...)
- **et** copie de la pièce d'identité du logeur.

- Pour les étudiants hébergés en foyer : attestation du directeur du foyer

➤ UN TIMBRE OMI/ANAEM/OFII POUR LE DUPLICATA

- **30€ pour les titres annuels et étudiants algériens**
- **55€ + 15€ pour les titres pluriannuels et les stagiaires**